

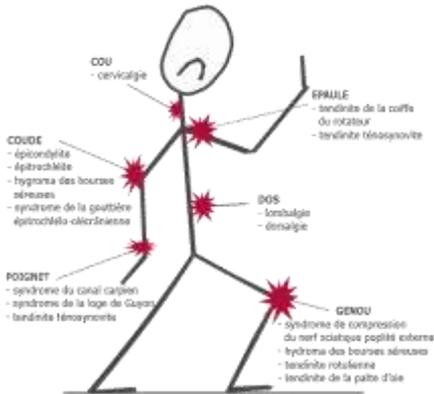


**Confédération Générale du Travail**  
**SYNDICAT C.G.T. T.a.M.**  
 (Transport de l'Agglomération de Montpellier)  
 125, rue Léon trotski  
 34075 Montpellier cedex 3  
 Site internet: [cgttam.fr](http://cgttam.fr) Facebook: [Cgt TaM Montpellier](https://www.facebook.com/CgtTaM_Montpellier)  
 Tél: 04 67 42 67 02



# Actualités

## Les TMS (Maladie Troubles Musculo-Squelétiques) et Veille Automatique à appui continu :



Le 27 Janvier 2014, nous étions reçus par la Direction pour élaborer le cahier des charges de l'étude spécifique contre les TMS, diligentée par vos élus CGT au CHSCT. En effet, suite aux nombreuses doléances de plus en plus grandes de la part des CR (douleurs aux poignets, bras, pouces, etc.) et des pathologies déclarées (cervicalgies, canal carpien), vos délégués ont décidé de mettre en place une étude spécifique qui va être réalisée sur 5 postes de conduite (Rame 401, 302,402, bus Citelis et Agora).

En parallèle, la CGT Transport a entamé depuis plus de 2 ans dans la plupart des réseaux français (voir l'article «*un tramway nommé danger*» dans votre panneau syndical), un dossier contre le système dit "sécuritaire" VACMA, qui nous oblige à effectuer une répétitivité de mouvements (1498 mouvements du poignet /heure) au profit d'une Veille Automatique à appui permanent.

Là aussi, ce dossier a été mis en avant et imposé par vos élus. Des rames tests vont être équipées de ce nouveau dispositif. Nous vous tiendrons au courant sur l'évolution de ces sujets qui sont pour nous très importants, car la santé et les conditions de travail des salariés font parties de nos combats du quotidien.

**Terminus Sabines:** Nous avons demandé (question n°3 des DP du 30Janvier 2014) à la Direction, en raison de la fermeture définitive de la sortie du parking "Sabines" sur l'avenue du Colonel Pavelet et de l'allongement du "Haut le Pied", de créditer 5 minutes sur le compteur temps, pour tous les services finissant à "Sabines" et rentrant avec la voiture de relève. Par la suite, ces 5 minutes seront intégrées sur les nouvelles planchettes.



La Direction a répondu favorablement à notre revendication **MAIS** en n'attribuant que 3 minutes au lieu de 5. Il sera fait, ensuite, un pointage pour vérifier si les 3 minutes suffisent, ou non.

Nous avons contesté la façon de procéder de la Direction: "Pourquoi ne pas faire le contraire en graphiquant les 5 minutes indispensable aux agents et en réajustant celui-ci si cela s'avérait nécessaire?"

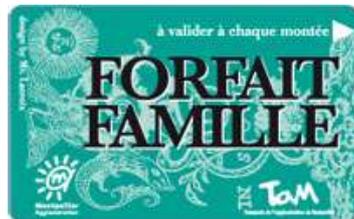


Nous en profitons pour rappeler à chaque conducteurs que "NOUS NOUS CREONS NOS PROPRE TEMPS DE PARCOURS ET DE HAUT LE PIED". Ne prenons pas de risques insensés pour grignoter quelques secondes à la faveur de la Direction.

**Primes de nuit mécanos:** Depuis plusieurs mois, la CGT se bat contre la différence de traitement entre les mécaniciens tram et bus qui effectuent, par roulement, des services occasionnels de nuit.

Après plusieurs entrevues avec des cadres des Services Techniques, après plusieurs questions en DP, après un courrier en date du 26 septembre 2013, nous voyons enfin, peut être, le bout du tunnel. Lors de la réunion des DP du Jeudi 30 septembre 2014, il nous a été proposé une rencontre, pour débattre d'un éventuel avenant à l'accord d'entreprise existant.

Pour la CGT, avenant ou pas, nous avons demandé l'application de l'article L3221-2 du Code du Travail: "Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes". Article qui se complète par sa jurisprudence 10 "le principe à travail égal, salaire égal, dont la règle de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes n'est qu'une application, impose à l'employeur d'assurer l'égalité de rémunération entre tous les salariés de l'un ou l'autre sexe, pour autant que les salariés en cause sont placés dans une situation identique." Un accord d'entreprise existe à TaM MAIS il ne peut pas aller à l'encontre du Code du Travail. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce dossier.



**Titres de transport:** Depuis plusieurs mois, la CGT se bat pour obtenir la gratuité

**TOTALE** des titres de transports pour les ayants droit. A ce jour, notre Direction refuse de prendre à sa charge les frais d'URSSAF. Il est dit, dans notre Convention Collective dit, aux Conditions Générales de Travail, Titre2, Chapitre2 ,Article 25: "il est remis à leur demande aux conjoints des agents titulaires, aux agents retraités, aux préretraités ou aux agents invalides ne travaillant pas et ayant une ancienneté de 15 ans dans l'entreprise, une carte de circulation leur permettant de se déplacer gratuitement sur le réseau de l'entreprise".

A ce jour, la seule réponse de la Direction au courrier d'un élu CGT est "nous n'y pouvons rien, c'est l'URSSAF". Nous demandons donc à la Direction de trouver une solution pour que nos ayants droit puissent utiliser les transports urbains gratuitement et sans avoir la crainte de prendre un PV.

**Compte Epargne Temps (C.E.T.):** A ce jour, le nouveau C.E.T. permet a des agents qui l'ont demandé, de travailler à temps partiel. Comme le prévoit l'accord, toute demande exceptionnelle sera débattue en Comité d'Entreprise. Ces agents ont demandé l'intervention d'élus CGT qui les ont aidés à préparer leur dossier.

Le nouveau C.E.T. offre une plus grande souplesse pour son utilisation. La CGT est la seule signataire de cet accord. Une question, un projet, une envie, rapprochez vous d'un élu CGT. Il vous aidera dans vos démarches.



**Groupe weekend:** Nous avons demandé à la Direction Générale de consulter les conducteurs sur la création d'un groupe "week-end". Le but recherché étant de réduire la fréquence de samedis travaillés pour les auxiliaires.

**La Direction a procédé à un simulacre de consultation.** Tout le monde a pu voir les fameuses grilles. 3 samedis sur 4 travaillés, 2 dimanches sur 3, des repos obligatoires dispersés dans la semaine et puis..... c'est tout !!!!!

La Direction s'est étonné de ne pas avoir de réponse ??????

Nous demandons donc à la Direction, à travers ce tract, de revoir les grilles. Elles doivent être attractives, avec des longues de repos de 3 ou 4 jours. Nous, nous savons le faire....Que la Direction en fasse autant.



**Retournement des rames à "Sabines" et "Mosson":**

Nous avons demandé que le disponible soit envoyé systématiquement sur "Sabines" ou sur "Mosson" lorsque celui-ci ne sortait pas. Ceci afin de retourner les rames des CR. Notre revendication a été acceptée par la Direction.

Nous demandons aux agents (conducteurs, PCC, Chefs de Groupe, etc...) de nous signaler tout manquement à l'engagement de notre Direction.